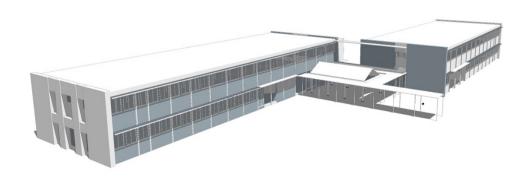
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE Communiqué de presse



Poitiers, 2 septembre 2021

1,7 M€ DE TRAVAUX POUR LE COLLÈGE JEAN MACÉ DE CHÂTELLERAULT



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, accompagné d'Henri COLIN, Vice-Président en charge de l'Éducation, des Collèges, des Bâtiments et des Relations avec l'Université, et de Jérôme NEVEUX, Rapporteur de la commission, étaient présents, ce jour, au collège Jean-Macé de Châtellerault, pour une visite dans le cadre de la rentrée scolaire. L'occasion, également, de faire le point sur les futurs travaux de réhabilitation thermique qui vont être engagés dans le cadre du Plan de Relance signé avec l'Etat.

☑ Le Plan de Relance de l'État

Le collège Jean Macé a été retenu pour bénéficier de travaux de réhabilitation thermique dans le cadre du Plan de Relance avec une aide de l'Etat. Dans ce dispositif, un volet est consacré à la rénovation thermique des bâtiments avec un objectif d'économies d'énergie en lien avec les dispositions de la loi Elan et du décret tertiaire.

Le Département de la Vienne a déposé plusieurs dossiers pour mobiliser ces financements de l'État au titre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) exceptionnelle. Ces différents projets ont été validés et font l'objet d'un financement de l'État de 2,935 M€. Les permis de construire et les autorisations de travaux relatifs à ces opérations ont

été déposés à la fin du mois de juillet pour une signature des marchés avant la fin de l'année conformément à la demande de l'État.

Les études thermiques réalisées dans le cadre de ces différents projets permettent d'ores et déjà d'établir que les économies d'énergie engendrées par ces travaux seront a minima de **25%** et atteindront **40%** dans les situations où il sera possible d'isoler aussi les toitures.

☑ Isolation thermique et mise en accessibilité pour le collège Jean Macé

L'opération de réhabilitation thermique du collège est conjuguée avec la mise en accessibilité de l'établissement au titre de l'Agenda d'Accéssibilité Programmée (AD'AP). L'agence d'architecture l'Atelier du Moulin de Lussac-les-Châteaux a été retenue dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre.

La mise en accessibilité consiste, notamment, en la réalisation d'un ascenseur permettant aux élèves en situation de handicap d'accéder aux deux bâtiments. Cet ascenseur sera positionné à l'arrière du bâtiment A et une coursive sera créée pour permettre de relier le bâtiment A au bâtiment B.

En ce qui concerne la réhabilitation thermique, pour lutter contre la précarité énergétique de ces deux bâtiments, les menuiseries vont être remplacées et des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades et de la toiture (tranche optionnelle) vont être également réalisés.

L'objectif du Département de la Vienne est de **réduire de près de 45% les consommations énergétiques du collège**. En outre, cette isolation thermique va également permettre de retravailler les façades des deux bâtiments et d'en améliorer leur esthétique. Le montant de ces travaux est de **1,74 M € en tranche ferme** et **400 000 € en tranche optionnelle** (isolation de la toiture). Ces travaux seront financés au titre du Plan Collèges, de la DSID Plan de Relance (536 000 €) et des Certificats d'Economie d'Energie.

CARTE DE VISITE DU COLLÈGE JEAN MACÉ



Dirigé par Guylaine MIRALLES, le collège Jean Macé de Châtellerault accueillera 364 élèves cette année dont 93 élèves en 6°, qui font leur rentrée aujourd'hui même. Huit agents du Département sont affectés à ce collège qui appartient au Réseau d'Education

☑ Travaux à venir

Prioritaire de Châtellerault

En février dernier, une enveloppe de 60 500 € a été votée par l'Assemblée Départementale pour divers travaux à savoir :

- Mise en conformité électrique
- ▶ Travaux de mise en conformité gaz
- Réfection ponctuelle de l'étanchéité en toiture terrasse
- Remplacement de pièces sur des matériels en cuisine
- ▶ Remplacement des menuiseries du bâtiment A côté sud (intégré aux travaux du Plan de Relance)

Parallèlement, des travaux sont programmés dans le cadre du Plan Collèges 2015-2025 avec notamment, la mise en accessibilité du collège pour 570 000 €. Auxquels s'ajoutent ceux prévus en 2022 dans le cadre du Plan de Relance au titre de la rénovation énergétique des bâtiments.

☑ Modernisation des réseaux informatiques

La réflexion sur la modernisation de l'infrastructure des réseaux informatiques des collèges a débuté en 2018 et un **budget de 2,55 M€** lui est consacré sur trois ans. Ce projet est entré en

2019 dans sa phase active avec l'audit de l'ensemble des établissements et le démarrage des premiers travaux dès l'été 2019.

Dans le cadre de cette opération, les travaux réalisés au collège Jean Macé sont :

- Travaux de câblage pour augmenter le débit internet SD-WAN (2 344 €)
- Etudes, travaux et fournitures câbles (64 280 €)

☑ Développement durable

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'ensemble des collèges du Département utilise **la plateforme Agrilocal86** afin de développer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration. Le collège Jean Macé a progressé de 7,06 % de produits locaux en 2016 à 19,58 % de produits locaux, BIO et labellisés en 2019, pour augmenter de manière importante à **32,36 % en 2020**. Pour rappel, l'objectif du Département était de 20% en 2018, 25% en 2019 et 30% en 2020, et est de 35% en 2021 (dont 3% de produits issus de l'agriculture biologique).

De plus, le collège a été accompagné par le Département dans le cadre du **dispositif Zérogas- pi86** pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

☑ Plan numérique

Le collège Jean Macé a fait partie des quatre établissements concernés par le **Plan numérique 2016** (Jean Macé, Camille Claudel, Arthur Rimbaud et René Cassin). En partenariat avec l'Éducation nationale, ces établissements ont été équipés de chariots contenant 15 tablettes. Il s'agit d'un équipement collectif destiné aux élèves de 5°. A Jean Macé, deux classes mobiles de 15 tablettes ont été livrées à la rentrée de septembre 2017.

Le Conseil Départemental contribue chaque année par dotation au renouvellement du parc tout en recherchant son homogénéisation pour en faciliter la maintenance et garantir l'efficacité de son fonctionnement.

En 2020, suite à la crise sanitaire, un **Plan exceptionnel d'équipement numérique des collèges publics** a été voté en Assemblée départementale. Le collège a ainsi été doté de 33 ordinateurs portables supplémentaires en septembre 2020. Ainsi, sont mis à la disposition des élèves plus de 115 ordinateurs (1 PC pour 3,1 élèves).

La dotation numérique 2021 s'élève à **3 339 €**. En concertation avec l'établissement, de nouveaux équipements seront commandés à la rentrée de septembre prochain. Par ailleurs, le collège bénéficie de l'environnement numérique de travail (ENT) I-cart déployé dans tous les établissements de la Vienne en partenariat avec le Rectorat.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE